

## Une excellente desserte aérienne

À 10 000 km des grandes villes d'Europe, La Réunion, île du bout du monde, offre à ce titre le dépaysement de l'océan Indien et toutes les facilités d'accès d'un territoire européen.

Chaque semaine, plus d'une vingtaine de vols directs assurent la liaison France Métropolitaine - Réunion. D'une durée moyenne de 11 heures, généralement de nuit, ils offrent aux passagers un excellent confort : dîner ou déjeuner, petit-déjeuner, collations mais aussi projection de films vidéo. Il n'y a aucun problème d'adaptation, à aller comme au retour, grâce au faible décalage horaire (GMT+4).

Au départ d'Europe : les compagnies aériennes régulières, qui desservent la France métropolitaine depuis les grandes villes européennes, peuvent proposer des tarifs du pré et postacheminement pour les passagers à destination de La Réunion. Enfin un certain nombre de compagnies desservent depuis l'Europe les autres îles de l'océan Indien (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles) d'où il est ensuite possible de gagner La Réunion par les liaisons interrégionales.

## Décalage horaire

GMT +4	du 30/10/11	du 25/03/12
	au 24/03/12	au 27/10/12
Métropole/Réunion	+3h	+2h
Gde-Bretagne/Réunion	+4h	+3h
Suisse/Réunion	+3h	+2h
Italie/Réunion	+3h	+2h
Allemagne/Réunion	+3h	+2h
Belgique/Réunion	+3h	+2h
Afrique du Sud/Réunion	+2h	+2h

## Climats et saisons

Située dans l'hémisphère Sud, le climat de l'île est tropical, atténué par la proximité de l'océan Indien. Les saisons sont "inversées" par rapport à l'hémisphère Nord. La température sur la côte oscille entre 18 et 32 °C. Chaque région possède son microclimat. L'ensoleillement est présent toute l'année.

L'été austral : de novembre à avril, (30 °C en moyenne) c'est la saison chaude et humide, prévoir des vêtements légers, surtout en bord de mer. En altitude (la température varie entre 15 et 24 °C).

L'hiver austral : de mai à octobre, (20 °C en moyenne) c'est la saison fraîche. En altitude, la température peut chuter jusqu'à 4 °C et dépasse rarement les 25 °C. À partir de 1 800 m les gelées sont fréquentes, surtout la nuit de juillet à août.

## Formalités d'entrée

Pour les ressortissants français ou de l'Union Européenne : carte d'identité ou passeport en cours de validité. Pour les ressortissants des pays étrangers : passeport en cours de validité, visa le cas échéant et un titre de transport retour ou une continuation de voyage.

### FORMALITÉS SANITAIRES ET DOUANIÈRES PARTICULIÈRES

#### Santé

Au même titre que pour des départs vers toutes les destinations tropicales, des mesures de précautions sont à prendre : utilisation de crème ou de spray antimoustiques. (Ces produits sont disponibles sur place dans toutes les pharmacies ou parapharmacies). Pour les passagers en provenance de pays endémiques : vaccination contre la fièvre jaune et le choléra. Il n'y a pas de paludisme à La Réunion.

#### Carnivores (dont chiens et chats)

Les animaux de compagnie accompagnant leur propriétaire sont éventuellement soumis à un contrôle, documentaire réalisé par les Douanes.

L'introduction des chiens dangereux de première catégorie est interdite.

L'introduction des chiens dangereux de seconde catégorie est autorisée sous réserve du respect des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral n° 2010/1 721 du 13 juillet 2010.

Ces conditions sont rappelées et mises à jour sur le site de la préfecture de La Réunion.

#### En provenance de la métropole

Aucune condition sanitaire particulière n'est requise si le trajet est direct.

La vaccination antirabique n'est plus obligatoire depuis janvier 2008.

Les compagnies aériennes peuvent demander un certificat de bonne santé établi dans les jours qui précèdent le départ.

#### En provenance de l'U.E. :

Les animaux doivent être identifiés par micropuce implantée sous la peau et doivent être accompagnés du passeport européen délivré par le vétérinaire habilité par l'autorité compétente.

#### Pour les autres pays :

5 carnivores domestiques au maximum, âgés d'au moins 3 mois, accompagnant un voyageur.

#### Conditions générales requises à l'importation dans l'Union Européenne :

- Tatouage ou micropuce implantée sous la peau.

- Carnet de vaccination à jour (vaccination antirabique en cours de validité).

- Titrage sérique des anticorps, antirabiques sur un prélèvement réalisé dans un laboratoire agréé par l'U.E. au cours des 30 jours qui suivent la vaccination et dont le résultat est égal ou supérieur à 0,5 UI/ml (moins de 3 mois avant l'arrivée dans l'U.E.).



© IRT - Emmanuel Virin

- Certificat sanitaire officiel du pays d'origine, complété par les justificatifs. Ces conditions sont rappelées et mises à jour sur le site du Ministère de l'Agriculture et celui de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

#### Renseignements :

#### DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Parc de la providence  
Boulevard de La Providence  
97488 Saint-Denis Cedex  
Tél. +262 (0)2 62 30 88 21  
Fax : +262 (0)2 62 30 88 30  
daaf974@agriculture.gouv.fr

#### PIF PORT

Enceinte portuaire - Port Est  
97420 Le Port  
Tél. +262 (0)2 62 30 88 41  
Fax : +262 (0)2 62 42 05 83  
pif-port.dsv974@agriculture.gouv.fr

#### PIF AÉROPORT ROLAND GARROS

97438 Sainte Marie  
Tél. +262 (0)2 62 30 88 45  
Fax : +262 (0)2 62 28 29 79  
pif-aeroport.dsv974@agriculture.gouv.fr

#### ou DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES

Mise en quarantaine en cas de conditions non remplies.

#### Flore et faune sauvage

Des restrictions peuvent concerner les espèces animales et végétales sauvages menacées d'extinction ainsi que les parties et produits qui en sont issus (Convention de Washington et Règlement CE n° 338.97 du Conseil du 9 décembre 1996).

#### Renseignements :

#### DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (CHARGÉE DE LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS CITÉS)

12, allée de la Forêt  
Parc de la Providence  
97400 Saint-Denis  
Tél. +262 (0)2 62 94 72 50  
Fax : +262 (0)2 62 94 72 55  
www.reunion.ecologie.grouv.fr

**Franchises douanières****Vous arrivez d'un "pays tiers" (situé hors de l'Union Européenne)**

À votre arrivée ou retour à La Réunion, vous devrez déclarer les marchandises que vous transportez et acquitter les droits et taxes (droits de douane, TVA, octroi de mer et octroi de mer régional) sur celles que vous avez acquises ou qui vous ont été offertes.

Toutefois, vous n'aurez ni droit, ni taxe à acquitter sur les marchandises dont la valeur est inférieure ou égale à :

Pour les voyageurs de 15 ans et + : 430 €

Pour les voyageurs de - de 15 ans : 150 €.

Par ailleurs, vous n'aurez ni droit, ni taxes à acquitter sur les marchandises suivantes (achats ou cadeaux), dès lors que les quantités importées n'excèdent pas celles qui figurent au tableau suivant.

**DÉSIGNATION DES MARCHANDISES**

	Quantité
<b>1. TABACS <sup>(2) (3)</sup></b>	
Cigarettes (unités)	200
ou cigarillos (unités)	100
ou cigares (unités)	50
Tabacs à fumer (grammes)	250
<b>2. BOISSONS ALCOOLIQUES <sup>(2) (3)</sup></b>	
Boissons titrant + de 22°	1 litre
ou boissons titrant moins de 22°	2 litres
Vins tranquilles	4 litres
Bières	16 litres

(1) Le montant des franchises est déterminé par l'Union Européenne. Il est susceptible d'être modifié en cours d'année.

(2) Les personnes âgées de moins de 17 ans ne peuvent importer en franchise, ni tabac, ni boisson alcoolique.

(3) Ces franchises peuvent faire l'objet d'un assortiment proportionnel à l'intérieur d'une même catégorie de marchandises.

**Vous arrivez de métropole ou d'un pays de l'Union Européenne :**

À votre arrivée ou retour à La Réunion, vous devrez déclarer les marchandises que vous transportez et acquitter les taxes (TVA, octroi de mer et octroi de mer régional) sur celles que vous avez acquises ou qui vous ont été offertes.

Toutefois, vous n'aurez pas de taxes à acquitter sur les marchandises dont la valeur est inférieure ou égale à 880 €. Vous n'aurez pas de taxes à acquitter sur les marchandises (achats ou cadeaux), dès lors que les quantités importées n'excèdent pas celles qui figurent dans le premier tableau.

**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES**

7, avenue de la Victoire

BP 02 041

97488 Saint-Denis CEDEX

Tél. +262 (0)2 62 90 81 00

Fax : +262 (0)2 62 41 09 81

dr-reunion@douane.finances.gouv.fr

www.douane.gouv.fr

**Aéroports****AÉROPORT DE LA RÉUNION  
ROLAND GARROS**

L'aéroport de La Réunion Roland Garros (code IATA : RUN) est situé à 10 km de Saint-Denis, 51 km de Saint-Gilles et 41 km d'Hell-Bourg. Il est desservi par plusieurs compagnies aériennes régulières qui le relient à la métropole et aux pays de la zone.

Une liaison en bus est assurée régulièrement entre l'aéroport et la gare routière de Saint-Denis et un service taxi est disponible en permanence devant l'aérogare.

**Contact : +262 (0)2 62 48 83 83.**

**Navette aéroport-Centre ville**

**N°Vert 0800 655 655**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

L'internet WIFI public gratuit est disponible dans toutes les zones de l'aérogare.

À disposition dans le hall public au rez-de-chaussée : agences commerciales des compagnies aériennes, comptoir des agences réceptives, bureau de poste, 1 distributeur automatique de boisson fraîche, 1 manège pour enfant, espace d'accueil et d'informations, automate de photos d'identité, développement de photos numériques, photocopies N&B et

d'affranchissement postal, 2 distributeurs automatiques de billets (sur le linéaire extérieur de l'aérogare).

Au niveau 2 : boutiques d'artisanat local et prêt-à-porter tee shirterie et accessoires de mode, 1 librairie tabac presse, 1 bar, et 1 distributeur de boisson fraîche, 1 cafétéria, 1 aire de jeux pour enfants, 1 espace exposition et 1 salle de culte, salle d'attente publique avec téléviseurs.

Au niveau 4, restaurant gastronomique (accès extérieur).

En salle d'embarquement : librairie, tabacs-journaux, bar, vente de produits hors taxe (alcool, tabacs, parfums, bijouterie, et kiosque de vente de produits gastronomiques locaux et de fleurs à emporter.

Un hall de location de voitures est situé à l'extérieur de l'aérogare.

Prestations affaires et groupes : salles de réunion, salon d'accueil privé (< 40 personnes).

**SERVICE RELATIONS COMMERCIALES**

Tél. +262 (0)2 62 481 600

**Espace information**

Tél. +262 (0)2 62 48 81 81

**Mouvements quotidiens des avions**

Tél. +262 (0)2 62 28 16 16

arg.dir@reunion.cci.fr

www.reunion.aeroport.fr



© IRT - Emmanuel Virin